

Madame, Monsieur,

Cette circulaire vous apporte de nombreuses précisions sur l'organisation de la rentrée et de l'année scolaire. Nous vous demandons de la lire attentivement et de la conserver. En espérant ne pas trop perturber le bon déroulement de vos vacances, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en nos sentiments dévoués.

### Documents joints

- Fiche "responsable" : à nous retourner au plus vite si ajouts ou corrections
- Appel de contribution volontaire (Projet de l'année FAB LAB) : à nous retourner le cas échéant pour le 30 septembre
- Règlement financier (à conserver) : il sera déposé sur EcoleDirecte à la rentrée et à signer électroniquement

### 1. RENTREE DES ELEVES LE LUNDI 2 SEPTEMBRE

- Tous les élèves** se présentent au point d'accueil aux horaires indiqués dans le tableau qui suit.
- Pour les élèves du collège**, l'installation à l'internat est possible le mercredi 28 août entre 10h et 12h. Pour les parents non disponibles ce jour-là, cela se fera le jour de la rentrée à partir de 9h30 pour les 6° et de 10h30 pour les 5°/4°/3°.
- Les externes déjeunent à La Mala**, le repas est offert.
- iPad** au collège :
  - **6°** : A 10h après avoir déposé votre enfant, rendez-vous à la chapelle pour la distribution des iPads (environ ¾h) avec consignes pour configuration. Présence souhaitée d'un parent.
- **5°/4°/3°** : Les nouveaux élèves le recevront en classe le jour de rentrée ou le lendemain. Il aura été configuré au préalable par nos soins.
- 2des** : Les parents et leurs enfants sont attendus au préau du lycée à 9h30.
- Les élèves internes de 2de** participeront à un jeu de cohésion le mercredi 6 de 13h30 à 15h30. Précisions en classe.
- La prise de photos individuelles** se fera dès ce 2 septembre pour tous les élèves. Les photos de groupes seront faites fin septembre.
- Attention : les **services de cars des internes** ne fonctionnent pas le lundi 2 septembre matin. Premier service assuré le vendredi 6 septembre soir pour le retour, selon horaire qui vous sera communiqué en août.

Collège	Point d'accueil	Prise en charge des élèves par le Professeur Principal	Repas	(Cours l'après-midi) Sortie
6°	salle de réception	10h	12h15	16h20
5°/4°/3°	salle d'étude collège	11h	12h30	16h20

Lycée	Installation à l'internat	Point d'accueil	Prise en charge des élèves par le Professeur Principal	Repas	(Cours l'après-midi) Sortie
2de	9h à 9h30	salle de réception	9h30	13h30	17h20
1°/Term	11h à 11h30	salle de réception	11h30	13h	17h20

## 2. VACANCES SCOLAIRES

### Vacances de Toussaint

- ❑ Du vendredi 18 octobre soir au lundi 4 novembre 9h

### Vacances de Noël

- ❑ Du jeudi 19 décembre soir (bus des internes aux horaires du vendredi) au lundi 6 janvier 9h - Journée pédagogique pour les enseignants le 20 décembre

### Vacances d'hiver

- ❑ Du vendredi 7 février soir au lundi 24 février 9h

### Vacances de printemps

- ❑ Du vendredi 4 avril soir au mardi 22 avril 9h (bus des internes aux horaires du lundi)

## 3. AUTRES DATES A NOTER...

- ❑ **Cérémonie en l'honneur des bacheliers 2024** : vendredi 30 août à 18h
- ❑ **Réunion de parents 2<sup>de</sup> (infos générales)** : jeudi 12 (2A-B-C) ou mardi 17 (2D-E-F-G) septembre à 18h
- ❑ **Réunion de parents 6<sup>o</sup> (infos générales)** : lundi 16 septembre à 17h30
- ❑ **Portes Ouvertes** : samedi 28 septembre de 9h30 à 12h
- ❑ **Assemblée générale de l'APEL** (association des parents d'élèves) : mardi 15 octobre à 20h
- ❑ **Journée Pédagogique pour les enseignants** : vendredi 20 décembre
- ❑ **Portes Ouvertes** : samedi 15 mars de 9h30 à 12h (fin des cours le 14 à 12h, bus des pensionnaires à 13h)
- ❑ **Confirmations** : mercredi 28 mai en fin de journée à la basilique de St Omer (à confirmer)
- ❑ **Profession de Foi** : dimanche 25 mai à 10h30 à la basilique de St Omer, pour les élèves de 6<sup>o</sup>

## 4. HORAIRES DES COURS ET REGLEMENT INTERIEUR

- ❑ Grille horaire (règle générale) : Les cours sont assurés le lundi de 9h à 17h20, le mercredi de 8h à 12h et les mardi, jeudi et vendredi de 8h à 17h20 (16h20 pour les 6<sup>o</sup>).
- ❑ La coupure du midi sera indiquée sur l'emploi du temps remis aux élèves le jour de la rentrée.
- ❑ **Les collégiens peuvent toujours attendre en étude l'heure de sortie des lycéens.**
- ❑ Au lycée, il peut y avoir cours jusque 18h20 les lundi, mardi et jeudi et jusque 13h le mercredi.
- ❑ Le règlement intérieur sera remis aux élèves et commenté à la rentrée. Vous y trouverez toutes les précisions relatives à la gestion des absences, aux autorisations de sorties, etc... **Il sera également déposé sur EcoleDirecte pour signature électronique par les parents.**

## 5. NECESSAIRE POUR L' INTERNAT

- ❑ Les familles se chargent du linge de toilette et du linge de lit (80x190) : draps, couette, couvertures, oreiller, et d'une poubelle.

## 6. MANUELS SCOLAIRES, CASIERS ET FOURNITURES

### Manuels

- ❑ Collège
  - Les manuels scolaires sont intégrés à l'iPad.
- ❑ Lycée
  - La région participe à l'achat des manuels scolaires sous forme d'une "Carte Génération" à hauteur de 100 € pour les élèves de 2<sup>de</sup> et 55 € pour les 1<sup>o</sup> et Term. Les informations ont été données par mail fin juin.
  - **Attention, vous devez commander les livres et régler en ligne auprès de l'ARBS avant le 15 août** sur le site [www.arbs.com](http://www.arbs.com) pour qu'ils soient distribués à la rentrée. Le compte est à créer au nom d'un parent. La carte Génération de la région peut être utilisée pour le règlement de la collection de livres auprès de l'ARBS.

### Casiers

- ❑ Un cadenas est fourni par l'établissement à la rentrée à tous les élèves. Les externes qui ne souhaitent pas de casier se manifesteront à la vie scolaire dans la semaine de rentrée.

### Fournitures

- ❑ Pas de liste de fournitures standardisée pour les 1<sup>o</sup> et Terminales. Les enseignants précisent à la rentrée les compléments nécessaires.
- ❑ **En collège et en 2<sup>de</sup>, les lots de fournitures qui ont été commandés en juin pourront être retirés dans l'établissement le mercredi 28 août de 11h à 13h.** Les lots restants seront remis aux élèves concernés par les professeurs principaux le jour de la rentrée.
- ❑ Le conseil départemental du Pas-de-Calais offre une calculatrice scientifique et programmable à l'ensemble des élèves de 6<sup>ème</sup>. Elle leur est remise en septembre.
- ❑ Une commande groupée de calculatrices graphiques est proposée aux lycéens. Informations données en classe en début d'année.

## 7. ANIMATION PASTORALE

- ❑ La Malassise est un établissement catholique d'enseignement du diocèse d'Arras. Nous avons à ce titre mission confiée par notre Evêque de former les jeunes en éduquant à des valeurs et en proposant la Foi dans le respect du cheminement de chacun.
- ❑ Catéchèse, célébrations, temps forts, retraites, groupes de réflexion, initiation aux sacrements, engagements caritatifs, temps de prière, rencontres de témoins, conférences-débats... Nos élèves bénéficient à chaque niveau de propositions pastorales adaptées et évolutives.

❑ Ainsi, nous nous efforçons d'accompagner les jeunes, baptisés ou non, qui cherchent des repères, des valeurs et des témoins authentiques.

❑ Les élèves de 6° peuvent faire leur Profession de Foi avec La Malassise (dimanche 25 mai 2025). Dans ce cas, vous aurez à fournir un certificat de baptême (pensez à le demander dès à présent à la paroisse où l'enfant a été baptisé).

❑ La préparation à la confirmation est proposée aux lycéens. Informations courant septembre.

## 8. ECOLEDIRECTE

❑ Le site "EcoleDirecte" permet de consulter les informations mises en ligne par l'établissement concernant la comptabilité, les résultats, la vie scolaire, le cahier de texte de la classe de votre enfant ainsi que l'ENT.

❑ Pour ceux qui l'avaient déjà l'année précédente, les identifiants sont inchangés, pensez à vérifier l'adresse mail enregistrée dans l'onglet Messagerie/Paramétrage. Quant aux nouveaux, les parents les recevront par mail à la rentrée, les élèves auront les leurs en classe. **Attention, les identifiants élèves sont différents de ceux des parents.**

## 9. FICHE "RESPONSABLE"

❑ Nous joignons à cet envoi une fiche reprenant les renseignements vous concernant dans nos fichiers.

❑ Nous vous demandons de bien vouloir vérifier cette fiche, la corriger ou la compléter si nécessaire et nous la retourner dans les meilleurs délais, sauf si aucune correction n'est à apporter.

❑ Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6/1/78 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au secrétariat de l'établissement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Vous êtes informés que nous procédons au partage de certaines données collectées avec des organismes publics et privés tiers dans le cadre strictement nécessaire à la scolarisation de vos enfants.

## 10. FACTURE ANNUELLE ET CERTIFICAT DE SCOLARITE

❑ La facture annuelle vous parviendra courant septembre par EcoleDirecte. Vous aurez à régler un dixième de cette facture chaque mois, de septembre à juin. Elle sera accompagnée des instructions nécessaires et d'une note indiquant les modalités pour solliciter une réduction de scolarité ou l'une des différentes aides à laquelle vous pourriez avoir droit en fonction de votre situation personnelle (bourse nationale, aide à la restauration, fonds social...).

❑ Un certificat de scolarité sera déposé pour tous les élèves à la rentrée dans la rubrique Documents de EcoleDirecte (il vous sera réclamé par la CAF pour les plus de 16 ans), inutile de nous en faire la demande.

## 11. BOURSE

❑ La demande de bourse diffère de celle des établissements publics. Elle passe nécessairement par l'établissement. Pour toute demande ou renouvellement, consulter la rubrique "tarifs - Bourses" de notre site [www.lamalassise.com](http://www.lamalassise.com).

## 12. CONTRIBUTION VOLONTAIRE

❑ Pour les particuliers, la loi permet de réduire l'impôt sur le revenu de 66% du montant d'un don au profit d'une fondation reconnue d'utilité publique, dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

❑ Pour les entreprises, la réduction d'impôt est de 60% dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires HT.

❑ Si vous êtes assujéti à l'impôt de solidarité sur la fortune, vous pouvez bénéficier d'une réduction de l'IFI (ex-ISF) égale à 75% des versements effectués au profit des fondations reconnues d'utilité publique, dans la limite de 50 000 €.

❑ La Fondation de La Salle, propriétaire des locaux de La Malassise, est habilitée à recevoir ces dons.

❑ En faisant un don, vous choisissez d'affecter une partie de vos impôts à des investissements qui concourent à la mise en œuvre de notre projet en offrant à nos enfants de vivre et d'étudier dans les meilleures conditions.

❑ **Règlement par chèque** à l'ordre de la "Fondation de la Salle", adressé à La Malassise, avec le formulaire joint. Un reçu fiscal vous sera envoyé en janvier pour votre déclaration de revenus 2024. Merci !

## 13. ASSURANCE SCOLAIRE AUPRES DE LA MUTUELLE SAINT CHRISTOPHE

❑ Nous assurons tous les élèves pour un coût forfaitaire de 9 € pour l'année scolaire.

❑ Cette assurance couvre votre enfant lors de ses activités scolaires et extrascolaires (y compris pendant les vacances). Vous pourrez vous connecter à votre espace parent avec les identifiants qui seront fournis à la rentrée.

❑ Détail des garanties sur notre site à la rubrique "documents/documents utiles".

❑ Vous pouvez si vous le souhaitez souscrire une assurance vous offrant de meilleures garanties, mais cela ne vous dispense pas du paiement de cette cotisation minimale.

❑ Il est inutile de nous fournir une attestation d'assurance personnelle.

## 14. SERVICE DE CARS DES INTERNES (lundi et vendredi)

❑ **Nous réinscrivons automatiquement tous les utilisateurs d'un service de cars en 2023/2024 pour l'année 2024/2025.**

❑ **Les nouveaux élèves doivent bien entendu être préalablement inscrits à ce service.** Vous avez pour ce faire été invités à compléter une fiche à l'inscription de l'enfant.

❑ Pensez à nous faire part de tout changement (déménagement, changement d'arrêt, autre moyen de

locomotion...), de préférence par mail à [massartm@lamalassise.com](mailto:massartm@lamalassise.com).

❑ Le service commencera à fonctionner **le vendredi 6 septembre** (départ à 17h30). Une confirmation vous parviendra par mail quelques jours avant la rentrée.

## 15. TRANSPORT SCOLAIRE JOURNALIER ET AIDE INDIVIDUELLE AU TRANSPORT

❑ Si un circuit est organisé par le département ou la CAPSO pour votre commune, vous accédez sur le site de la Région aux points de montée, horaires et inscription pour les résidents Nord/PdC ou sur le site Mouveo pour les résidents CAPSO. Détails sur notre site à la rubrique Transports.

❑ Si votre enfant est demi-pensionnaire et qu'il n'y a pas de circuit organisé dans votre commune, ou s'il est interne et est amené en voiture ou par le service de cars privé organisé par La Malassise, vous pouvez solliciter une Aide Individuelle au Transport (AIT) auprès de la Région. Une seule AIT versée par famille dans la limite de 200€ maximum par an, versement en deux temps en janvier et en juin. Inscription depuis notre site à la rubrique Transports.

❑ Les bénéficiaires de l'AIT en 2023-2024 (même établissement) n'ont pas à renouveler la demande.

## 16. FICHE MEDICALE

❑ Une fiche médicale sera remise aux nouveaux élèves à la rentrée. Nous vous demandons de la renseigner avec le plus grand soin dans les délais impartis.

❑ Tous les élèves de 6<sup>e</sup> et de 2<sup>de</sup> passent une visite médicale au sein de l'établissement au cours des deux premiers trimestres (feuille d'autorisation et questionnaire de santé remis au préalable aux familles).

## 17. A QUI S'ADRESSER ?

*☞ Nous vous invitons à communiquer de préférence par EcoleDirecte avec les différents responsables.*

❑ **Pour les questions relatives à la discipline et aux absences** : à l'avance, principalement via la messagerie EcoleDirecte à la Vie Scolaire Collège ou Lycée ; ou au 03.21.38.40.95 pour les collégiens / 09.71.00.18.56 pour les lycéens.

❑ **Pour les questions relatives à l'internat** : à M. Henri LYSENSOONE au 03.21.38.31.17, de 17h15 à 19h30 du lundi au jeudi.

❑ **Pour les questions relatives à la catéchèse et à l'animation religieuse** : Mme Valérie PETITPRE (6<sup>e</sup>), M. Philippe LEOST (5<sup>e</sup>-4<sup>e</sup>-3<sup>e</sup>) et M. Thierry ROUANET (lycée), par EcoleDirecte (PASTORALE) ou au standard.

**Les bureaux sont fermés du vendredi 12 juillet soir au lundi 26 août matin. Bonnes vacances à tous !**

❑ **Pour les problèmes de santé** : Mme Marie DELANNOY, infirmière D.E., 03.21.38.48.99 du lundi au vendredi à partir de 8h30.

❑ **Pour les questions d'ordre pédagogique** (travail scolaire, orientation...) : en priorité le professeur principal de la classe, puis le responsable du niveau concerné (via EcoleDirecte ou au standard).

❑ **Pour les questions d'ordre administratif**

- comptabilité : Mme Maïté MASSART, attachée de gestion, sur rendez-vous demandé par mail à [massartm@lamalassise.com](mailto:massartm@lamalassise.com)

- certificats et attestations divers, bourses : 9h-12h et 13h30-17h, Mme Valérie PETITPRE, secrétariat-accueil au 03.21.38.03.77 (standard), ou Mme Laure EVRARD, secrétariat de direction au 03.21.38.04.55.

❑ **Pour les questions d'ordre confidentiel** ou ne pouvant trouver réponse auprès des interlocuteurs désignés ci-dessus, M. PECQUEUR, directeur, sur rendez-vous.

## 18. PREPARATION AU PERMIS DE CONDUIRE

❑ En partenariat avec les auto-écoles du secteur, nous proposons aux internes du lycée la formation au permis de conduire sous la forme "conduite accompagnée" ;

❑ Le projet s'adresse aux élèves qui auront 15 ans avant le 31 décembre 2024 ;

❑ Le coût est fixé à 1450 € ;

❑ Renseignements sur notre site à la rubrique "documents/documents utiles". Bulletin d'inscription à nous retourner avant le vendredi 6 septembre, le nombre de places est limité, les inscriptions sont retenues dans l'ordre d'arrivée.

## 19. FORMATION AUX PREMIERS SECOURS

❑ Une formation aux premiers secours d'une durée de 12 heures est proposée aux lycéens, avec délivrance de l'AFPS. Des précisions seront données aux élèves début septembre.

## 20. ACTIVITES SPORTIVES

❑ De nombreuses activités sont proposées par l'Association Sportive le mercredi après-midi. Elles seront présentées aux élèves quelques jours après la rentrée.

❑ Un certificat médical d'aptitude à l'activité doit être remis à l'enseignant concerné.

## 21. RESULTATS AUX EXAMENS

Les résultats et listes nominatives sont consultables sur [www.lamalassise.com](http://www.lamalassise.com)

